

RAPPORT DE GESTION

SOLVAC S.A.

RAPPORT DE GESTION

7

Rapport de gestion

Nous avons eu la grande tristesse de déplorer le décès de Jacques Solvay cette année, le 29 avril à Bruxelles.

Président Honoraire de Solvac, Jacques Solvay, fut également président du Comité exécutif de Solvay de 1971 à 1986 et Président de son Conseil d'Administration de 1971 à 1991. Humaniste, toujours à l'écoute, apprécié par ses collaborateurs, il plaçait le respect de l'humain au centre de ses préoccupations. Ingénieur, il a continué à alimenter la flamme de l'innovation et la passion pour les sciences dans le Groupe Solvay. Il nous a amenés à faire les premiers pas dans les sciences de la vie (vétérinaire et pharmaceutique). Visionnaire, il a été le grand artisan de notre expansion aux Etats-Unis. Jacques Solvay a su imprimer ses valeurs au plus profond de notre organisation et elles restent bien vivaces aujourd'hui.

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de notre Société et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Durant l'année 2010, notre Société a saisi plusieurs opportunités sur les marchés :

- D'une part, sur le marché du crédit et des taux d'intérêt pour refinancer son endettement long terme. Ce dernier comprenait à fin 2009 deux lignes de respectivement 60 millions EUR (échéance 2011) et 50 millions EUR (échéance 2012). Leur échéance a été portée respectivement à 2015 et à 2017. Le taux d'intérêt global (all-in cost fixe) pour les deux lignes a été ramené de 4,26% à 3,90%.

- D'autre part, sur le marché de l'action Solvay par l'acquisition de 42 857 titres soit un investissement de 3,0 millions EUR au prix moyen de 69,6 EUR par action.

Sur l'année 2010, l'actionnaire de Solvac a bénéficié d'un rendement net sur dividende de 4,4% auquel s'est ajouté une appréciation de cours de 13,8%. La décote a été réduite de 31 à 24%.

Comptes statutaires

Le bénéfice courant est de 69,1 millions EUR, contre 69,0 millions EUR en 2009.

A noter l'absence de produit exceptionnel en 2010 comme en 2009.

Le bénéfice de la période est donc de 69,1 millions EUR contre 69,0 millions EUR en 2009.

Le revenu cash de Solvac, alimenté par les flux de dividendes de la participation dans Solvay, s'établit à 74,8 millions EUR contre 74,7 millions EUR en 2009 :

(MILLIONS EUR)			
	2009	2010	
Revenus cash :	74,7	74,8	+0,1%
dont			
solde dividende Solvay (ex. 2008/2009)	44,1	44,2	
acompte dividende Solvay (ex. 2009/2010)	30,6	30,6	
Frais généraux (y.c. CHARGES FINANCIÈRES)	5,7	5,7	
Résultats cash :	69,0	69,1	+0,1%

Pour autant que les comptes sociaux l'autorisent, c'est sur la base du résultat cash, et après couverture des frais (principalement charges financières), que sont déterminés les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2010.

Il est également précisé que la société n'a pas réalisé en 2010 d'opérations dans le cadre du capital autorisé ni de rachats d'actions propres et qu'il n'y a pas eu d'opérations visées aux articles 523 et 524 du Code des Sociétés.

Inchangé par rapport à l'année précédente, le dividende annuel brut par action s'élève à 4,32 EUR, ce qui correspond, après déduction du précompte mobilier, à 3,67 EUR net par action.

Pour l'exercice 2010, la distribution brute atteint 66,1 millions EUR. Le report à nouveau serait ainsi augmenté de 1 366,3 millions EUR à 1 369,3 millions EUR.

Comme précédemment, nous croyons utile d'inclure dans ce rapport une analyse de l'évolution des actions Solvac en termes de cours, régularité des cotations, volumes de transactions, décote et return total pour l'actionnaire.

Etats financiers consolidés

Par ailleurs, nous présentons les états financiers consolidés du groupe Solvac.

RAPPORT DE GESTION

8

RAPPORT DE GESTION

SOLVAC S.A.

Tout comme ce qui se faisait antérieurement, le Conseil d'Administration a confirmé qu'il exerçait une influence notable sur Solvay, ce qui conduit à une intégration de Solvay par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Solvac.

La différence par rapport aux comptes sociaux est l'évaluation de notre participation dans Solvay selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à la réglementation en la matière.

De ce fait, le résultat consolidé du groupe Solvac reflète celui du groupe Solvay et enregistre dès lors un bénéfice de 533 millions EUR.

Ce bénéfice n'a pas de signification économique pour Solvac S.A., puisque son résultat et son cash flow, donc son potentiel de distribution, sont déterminés par les dividendes de Solvay S.A.

Les états financiers consolidés 2010 de Solvac ont été préparés selon la méthode de mise en équivalence des données Solvay. Ils sont présentés conformément aux règles IFRS.

Compte tenu de son investissement unique en titres Solvay, la nature des risques auxquels Solvac est exposée est similaire à celle des risques de Solvay S.A. (voir rapport annuel 2010). En tant que holding, Solvac est en outre exposée aux risques de marché, c'est-à-dire à l'évolution du cours de l'action Solvay.

A titre de remarque, durant l'exercice 2010, Solvac n'a pas recouru à d'autres instruments financiers que ceux mentionnés dans le rapport annuel et n'a pas procédé à des activités en matière de recherche et développement.

Nominations statutaires

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de réélire successivement le Chevalier John Kraft de la Saulx et Mme Aude Thibaut de Maisières comme Administrateurs pour une nouvelle période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

RAPPORT DE GESTION

SOLVAC S.A.

RAPPORT DE GESTION

11

Exercice du 1/1 au 31/12	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
	ORDINAIRES	ORDINAIRES	ORDINAIRES
Nombre d'actions rémunérées	15 300 527	15 300 527	15 300 527
	EUR	EUR	EUR
1 ^{er} acompte	2,10	2,20	2,20
2 ^e acompte ⁽¹⁾	1,57	1,47	1,47
Total Net	3,67	3,67	3,67
Total Brut	4,32	4,32	4,32

La répartition bénéficiaire que nous vous soumettons se présente comme suit :

	EN MILLIERS EUR
Résultat de l'exercice	69 123
Report à nouveau antérieur	1 366 268
	1 435 391
Dividende de 4,32 EUR brut par action	66 062
Report à nouveau	1 369 329

Evolution des titres Solvac

Volume mensuel des transactions

	(EN MILLIERS DE TITRES)			
	2008	2009	2010	2010/ 2009
Action ordinaire	23	19	18	-5 %
Strip VVPR	10	9	8	-11 %

Le volume moyen journalier de l'action Solvac est passé de 278 000 titres en 2009 à 182 000 titres en 2010, soit un recul de 35%.

La situation de l'action Solvac est plus stable, le volume moyen journalier est passé de 894 titres en 2009 à 837 titres en 2010, soit un recul de 6%.

A titre indicatif, le volume total traité sur l'indice BEL 20 (en milliards d'euros) est de 9,45 en 2009 et de 6,11 en 2010, soit également un recul de 35%

Capitaux traités mensuellement

	(M EUR/MOIS)			
	2008	2009	2010	2010/ 2009
Action ordinaire	2,2	1,5	1,6	+6 %
Strip VVPR	-	-	-	-

Evolution du cours sur l'année 2010
(voir graphique 1.1)

Le cours de l'action Solvac a augmenté de 13,83 % entre la fin décembre 2009 et la fin décembre 2010, contre 5,56 % pour l'action Solvay.

Décote par rapport à l'action Solvay.

2010	Q1 ⁽²⁾	Q2 ⁽²⁾	Q3 ⁽²⁾	Q4 ⁽²⁾
Action ordinaire	25,43 %	21,78 %	22,99 %	24,28 %

2011	janv/11 ⁽²⁾	févr/11 ⁽²⁾
Action ordinaire	22,70%	26,09%

La décote par rapport à l'action Solvay au 31 décembre 2010 s'élevait à 24%.

(1) Paye l'année qui suit et valant en principe solde

(2) Evolution sur base des cours de bourse à fin de période

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2010 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

~~Il s'agit d'un premier contrôle.~~ Il ne s'agit pas d'un premier contrôle.

Déclaration sur les chiffres du dernier exercice: Attestation sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Solvay SA pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 2.222.609 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 69.123 (000) EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Déclarations et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des Sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés.

L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

- Au cours de l'exercice, deux acomptes sur dividende ont été distribués à propos desquels nous avons établi les rapports joints en annexe, conformément aux exigences légales.

Le commissaire,

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Eric Nys

Ce rapport a été rédigé à Diegem le 3/03/2011.